
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 juin 2026

Lors du **Comité syndical du 17 juin 2026**, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2026_CS03_01	Installation du Comité syndical	Approuvée
2026_CS03_02	Élection du Président	Approuvée
2026_CS03_03	Constitution du Bureau syndical	Approuvée
2026_CS03_04	Détermination du nombre de Vice-présidents	Approuvée
2026_CS03_05	Élection des Vice-présidents	Approuvée
2026_CS03_06	Création et composition des cellules de pilotage thématiques	Approuvée

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026_CS03_01 – Installation du Comité syndical

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 162

Présents : 159

Votants : 134

Le 17 juin 2026 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur Jean-Loup ARENOU, doyen d'âge de l'assemblée.

Roger BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Muriel ABADIE, Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Jean-Louis CAZAUBON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Camille BONNE, Philippe BRET, Jean-Pierre SALERS

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie ROCQ, Nicolas LARTIGUE, Philippe CHARLIER, Sylvie LAHILLE, Joël LARY, Pierre CANO, Brigitte SENAC
Cœur d'Astarac en Gascogne	Antoine MENDES, Michel BRONNER, Jean-Loup ARENOU, Alain BIDEI, André LECHIGUERO, Christophe PUGNETTI, Fatma ADDA
Val de Gers	Roger BREIL, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ, Corinne ROUSSEAU, Éric BONNET, Roger ADELBRECHT, Laurent CAUBET, Karine MONFORT
Grand Auch Cœur de Gascogne	Jérôme SAMALENS, Véronique MASCARENC
Artagnan en Fezensac	Philippe PEFFAU
Coteaux Arrats Gimone	Michel BONNOTTE, Bernard MONLIBOS

Avaient donné procuration : Bernard DOREY à Antoine MENDES

Étaient également présents : Mireille ULIAN, Sandrine RONCERAY, François D'ARGAIGNON, Rodolphe LOPEZ, Martine MOCHI, Monique COSTA, Antoine FAURE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Fabrice LAFFORGUE, Robert SASSOLI, Nathalie SALVIGNOL, Christian ABADIE, Coralie DARRE, Guillaume PETIT, Philippe BARON, Sonia GAUTÉ, Michel DONEYS, Ghislaine BARTHELEMY, Jean-Claude LABORIE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Joris VAN DE PUTTE, Alain DUCOMBS, Jasmine PUCH-NEDELLEC, David JOVÉ, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Sarah LOUDET, Davis DELLAS, Daniel COCCHIOLA, Aline GOUJON, Carole MAILHOS, Nathalie MEZIERES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Myriam PRIVAT, Olivier GUALCO, Jean-Bernard MAGNIER, Michèle NAVARRE, Daniel PINSOLLES, Monique GENIN, Christine LAFAY, Nicolas SENAC, Hugues VILLAS, Marie RAMEAU, Dominique DUBOSQ, Thierry LEFEVRE, Michel AUGÉ, Gilles ROSSET, Raphaël BIANE

Val de Gers	Gaële GIACOMIN, Théophile JOULLIÉ, Sébastien NOILHAN, Thomas ESPERON, Carmen SAINT-MARTIN, Joël CAZAUX, Christine BERTIN-TARIS, Christelle SIBEL, Pierre RAMOUNEDA, Muriel PLANET, Michel PELLEGRIN, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Valérie ZAMORA, Christine PUJOS, Joël PROST, Jacques GARBAY, Domenico DIONISIO, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Virginie CAZENAVE, Alain BOURDETTE, Catherine ESTINGOY, Isabelle EXILARD, Jean-Pierre JEANNE, Michel CALVET, Lisa GODICHON, Aurélie GABRIEL, Max BALAS, Corinne KOVACICEK
Grand Auch Cœur de Gascogne	Stéphanie LORENZI, Alain DUCOS, Jean-Michel BLAY, Catherine TROUCHE
Artagnan en Fezensac	Véronique COELHO, Laura DEDIEU, Philippe GAVARRET, Evelyne BIANE, Nathalie MANGENOT, Sylviane LASCOMBES, Hélène LÉON, Xavier HUSSON, Pascale PELLEFIGUE
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Patrice RAMOUNEDA, Kévin DARRÉ, Monique SANSAS, André BAJON, Éric DAUBERT, Caroline BRUNEAU
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ
Villes-portes	Marie-Pierre DESBONS, Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Catherine VINGTRINIER à Hélène LÉON

Étaient également présents : Miguel NIMIRF, Yaël SMERZ, Denis CABIRAN, Evelyne BROATCH, Rémy HERMAN, Fabienne LASPORTES, Aurélie COUEILLE, Anaëlle SAVOURET, Nathalie DUCAY, Véronique SOURIGUERE, Marc LALUE, Laurence GOMEZ, Géraldine ABADIE FERRERE, Guillaume ADER, André PAU, Florence HERBODEAU, Karine BESSÉ, Mireille LAFARGUE, Elsa METTAY, Sophie BANCON, Sophie PERRIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

La séance est ouverte par Madame Céline SALLES, Présidente par intérim du Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Astarac, qui demande au doyen d'âge de l'Assemblée, Monsieur Jean-Loup ARENOU, de présider l'installation du Comité syndical.

Monsieur Jean-Loup ARENOU présente la composition du Comité syndical conformément aux statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, qui est composé des représentants de la Région (4), du Département (5), des 6 intercommunalités (30), des 118 communes membres adhérentes, des 3 communes associées et des 2 villes-portes (1 par commune), soit 162 représentants au total.

Il propose de prendre acte de la nomination des délégués et de les déclarer installés dans leurs fonctions.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_01

Objet : Installation du comité syndical

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages POUR	Nb de suffrages CONTRE	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	NB VOIX POUR	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	2	1	3	30,0	0	3	0	3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0	0	5	0	5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3	0	29	0	29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	96	1	97	11,8	0	97	0	97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	131	3	134	86,1	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** de la nomination des délégués titulaires et suppléants
- **DE DECLARER** les délégués installés dans leurs fonctions

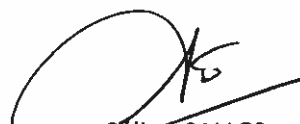
Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Roger BREIL

La Présidente par intérim,



Céline SALLES

COURRIER ARRIVEE LE

29 JUIN 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026_CS03_02 – Élection du Président

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 162

Présents : 159

Votants : 134

Le 17 juin 2026 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Berdoues, sous la présidence de Monsieur Jean-Loup ARENOU, doyen d'âge de l'assemblée.

Roger BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Muriel ABADIE, Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Jean-Louis CAZAUBON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Camille BONNE, Philippe BRET, Jean-Pierre SALERS

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie ROCQ, Nicolas LARTIGUE, Philippe CHARLIER, Sylvie LAHILLE, Joël LARY, Pierre CANO, Brigitte SENAC
Cœur d'Astarac en Gascogne	Antoine MENDES, Michel BRONNER, Jean-Loup ARENOU, Alain BIDEI, André LECHIGUERO, Christophe PUGNETTI, Fatma ADDA
Val de Gers	Roger BREIL, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ, Corinne ROUSSEAU, Éric BONNET, Roger ADELBRECHT, Laurent CAUBET, Karine MONFORT
Grand Auch Cœur de Gascogne	Jérôme SAMALENS, Véronique MASCARENC
Artagnan en Fezensac	Philippe PEFFAU
Coteaux Arrats Gimone	Michel BONNOTTE, Bernard MONLIBOS

Avaient donné procuration : Bernard DOREY à Antoine MENDES

Étaient également présents : Mireille ULIAN, Sandrine RONCERAY, François D'ARGAIGNON, Rodolphe LOPEZ, Martine MOCHI, Monique COSTA, Antoine FAURE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Fabrice LAFFORGUE, Robert SASSOLI, Nathalie SALVIGNOL, Christian ABADIE, Coralie DARRE, Guillaume PETIT, Philippe BARON, Sonia GAUTÉ, Michel DONEYS, Ghislaine BARTHELEMY, Jean-Claude LABORIE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Joris VAN DE PUTTE, Alain DUCOMBS, Jasmine PUCH-NEDELLEC, David JOVÉ, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Sarah LOUDET, Davis DELLAS, Daniel COCCHIOLA, Aline GOUJON, Carole MAILHOS, Nathalie MEZIERES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Myriam PRIVAT, Olivier GUALCO, Jean-Bernard MAGNIER, Michèle NAVARRE, Daniel PINSOLLES, Monique GENIN, Christine LAFAY, Nicolas SENAC, Hugues VILLAS, Marie RAMEAU, Dominique DUBOSQ, Thierry LEFEVRE, Michel AUGÉ, Gilles ROSSET, Raphaël BIANE

Val de Gers	Gaële GIACOMIN, Théophile JOULLIÉ, Sébastien NOILHAN, Thomas ESPERON, Carmen SAINT-MARTIN, Joël CAZAUX, Christine BERTIN-TARIS, Christelle SIBEL, Pierre RAMOUNEDA, Muriel PLANET, Michel PELLEGRIN, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Valérie ZAMORA, Christine PUJOS, Joël PROST, Jacques GARBAY, Domenico DIONISIO, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Virginie CAZENAVE, Alain BOURDETTE, Catherine ESTINGOY, Isabelle EXILARD, Jean-Pierre JEANNE, Michel CALVET, Lisa GODICHON, Aurélie GABRIEL, Max BALAS, Corinne KOVACICEK
Grand Auch Cœur de Gascogne	Stéphanie LORENZI, Alain DUCOS, Jean-Michel BLAY, Catherine TROUCHE
Artagnan en Fezensac	Véronique COELHO, Laura DEDIEU, Philippe GAVARRET, Evelyne BIANE, Nathalie MANGENOT, Sylviane LASCOMBES, Hélène LÉON, Xavier HUSSON, Pascale PELLEFIGUE
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Patrice RAMOUNEDA, Kévin DARRÉ, Monique SANSAS, André BAJON, Éric DAUBERT, Caroline BRUNEAU
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ
Villes-portes	Marie-Pierre DESBONS, Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Catherine VINGTRINIER à Hélène LÉON

Étaient également présents : Miguel NIMIRF, Yaël SMERZ, Denis CABIRAN, Evelyne BROATCH, Rémy HERMAN, Fabienne LASPORTES, Aurélie COUEILLE, Anaëlle SAVOURET, Nathalie DUCAY, Véronique SOURIGUERE, Marc LALUE, Laurence GOMEZ, Géraldine ABADIE FERRERE, Guillaume ADER, André PAU, Florence HERBODEAU, Karine BESSÉ, Mireille LAFARGUE, Sophie BANCON, Elsa METTAY, Sophie PERRIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

M. Jean-Loup ARENOU, doyen d'âge de l'Assemblée, préside la séance et informe les membres du Comité syndical qu'ils sont réunis en vue de procéder à l'élection du Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac.

Il donne lecture de l'article 15 des statuts du Syndicat mixte :

- Le Président est élu par le Comité syndical, au scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue. La majorité relative est requise au troisième tour, l'élection étant acquise au plus âgé en cas d'égalité des voix.
- Pendant l'élection du nouveau Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge.
- Les candidatures à la présidence du Syndicat doivent être déposées au moins 15 jours avant l'élection au siège du Syndicat mixte, où elles seront tenues à la disposition de tous les membres du Syndicat mixte.

La candidature de Céline SALLES, Présidente de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne, a été reçue le 28 mai 2026 au siège du Syndicat mixte.

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le Président de séance invite les membres à procéder à l'élection du Président à scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue.

Candidat déclaré :

- Madame Céline SALLES

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : **Comité syndical du 17 juin 2026**

Décision n° : **2026_CS03_02**

Objet : **Election du Président**

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (sur 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Céline SALLES	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimés	Nb VOIX pour Céline SALLES	Absence d'autres candidats	Tout le VOIX exprimés
REGION	4	40	2	1	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3	3	26		26	17,3	17,3		17,3
COMMUNES	123	15	96	1	97	11,8	2	95		95	11,6	11,6		11,6
TOTAL	162	100	131	3	134	86,2	5	129	0	129	83,9	83,9	0,0	83,9

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

- DE PROCLAMER Madame Céline SALLES, Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Roger BREIL

La Présidente,



Céline SALLES

COURRIER ARRIVEE LE

29 JUIN 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nombre de délégués en exercice :162

Quorum : 55

Nombre de délégués présents :

PROCÈS-VERBAL

Comité syndical du 17 juin 2026

ÉLECTION DU PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

1. Constitution du bureau de vote

Président du bureau de vote :

- Jean-Loup ALLENBY

Désignation des assesseurs (6 au minimum) :

- Camille BONNE

- Joniel PLANET

- Fatma ADDA

- Bernard Noumbos

- Monique GENIN

- Christine LAFAY

2. Élection

2.1. Candidats déclarés :

- Céline SALLES	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote relative à son collègue et a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin. Le président l'a constaté et le délégué a déposé lui-même dans l'urne de son collègue. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.3. Résultats du 1° tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 134
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 129
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts : 83,90
- f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts : 64,9

	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts			Nombre de délégués présents ou représentés			Vote									Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	(1)	Nb de délégués présents	Nb délégués ayant donné procuration	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb de suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	Nb de suffrages exprimés	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
COLLEGES			(1)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c = (d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)
REGION	4	40		2	1	3	0	3	0	3				3	30	30			
DEPARTEMENT	5	25		5	0	5	0	5	0	5				5	25	25			
INTERCOMMUNALITES	30	20		28	1	29	0	29	3	26				26	17,3	17,3			
COMMUNES	123	15		96	1	97	0	97	2	95				95	11,6	11,6			
TOTAL	162	100		131	3	134	0	134	5	129				129	83,9	83,9			

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
Céline SALES	129 suffrages exprimés soit 83,9 voix	cent vingt neuf suffrages exprimés quatre vingt trois virgule neuf dix conformément aux statuts

2.4. Résultats du 2^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :
- f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts :

	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts			Nombre de délégués présents ou représentés			Vote									Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb de délégués présents	Nb délégués ayant donné procuration	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	Nb de suffrages exprimés	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4	
COLLEGES	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c = (d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)	
REGION	4	40																	
DEPARTEMENT	5	25																	
INTERCOMMUNALITES	30	20																	
COMMUNES	123	15																	
TOTAL	162	100																	

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

2.5. Résultats du 3^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés		Vote									Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts				
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb délégués présents	Nb délégués ayant donné procuration	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	Nb de suffrages exprimés	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
COLLEGES	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c = (d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)
REGION	4	40																
DEPARTEMENT	5	25																
INTERCOMMUNALITES	30	20																
COMMUNES	123	15																
TOTAL	162	100																

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		

3. Proclamation de l'élection du Président

M/Mme.....Céline SALLES..... a été proclamé(e) Président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juin 2026,

à19..... heures, 23..... minutes,
après lecture, signé par le Président et les assesseurs.

Le Président,



Les assesseurs,



COURRIER A...

29 JUIN 2020

Sous-Préfecture de MIRANDE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026_CS03_03 – Constitution du Bureau syndical

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 162

Présents : 157

Votants : 134

Le 17 juin 2026 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Berdoues, sous la présidence de Madame Céline SALLES.

Roger BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ

Avait donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ, Jean-Louis CAZAUBON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Camille BONNE, Philippe BRET, Jean-Pierre SALERS

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie ROCQ, Nicolas LARTIGUE, Philippe CHARLIER, Sylvie LAHILLE, Joël LARY, Pierre CANO, Brigitte SENAC
Cœur d'Astarac en Gascogne	Antoine MENDES, Michel BRONNER, Jean-Loup ARENOU, Alain BIDEI, André LECHIGUERO, Christophe PUGNETTI, Fatma ADDA
Val de Gers	Roger BREIL, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ, Corinne ROUSSEAU, Éric BONNET, Roger ADELBRECHT, Laurent CAUBET, Karine MONFORT
Grand Auch Cœur de Gascogne	Jérôme SAMALENS, Véronique MASCARENC
Artagnan en Fezensac	Philippe PEFFAU
Coteaux Arrats Gimone	Michel BONNOTTE, Bernard MONLIBOS

Avait donné procuration : Bernard DOREY à Antoine MENDES

Étaient également présents : Mireille ULIAN, Sandrine RONCERAY, François D'ARGAIGNON, Rodolphe LOPEZ, Martine MOCHI, Monique COSTA, Antoine FAURE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Fabrice LAFFORGUE, Robert SASSOLI, Nathalie SALVIGNOL, Christian ABADIE, Coralie DARRE, Guillaume PETIT, Philippe BARON, Sonia GAUTÉ, Michel DONEYS, Ghislaine BARTHELEMY, Jean-Claude LABORIE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Joris VAN DE PUTTE, Alain DUCOMBS, Jasmine PUCH-NEDELLEC, David JOVÉ, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Sarah LOUDET, Davis DELLAS, Daniel COCCHIOLA, Aline GOUJON, Carole MAILHOS, Nathalie MEZIERES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Myriam PRIVAT, Olivier GUALCO, Jean-Bernard MAGNIER, Michèle NAVARRE, Daniel PINSOLLES, Monique GENIN, Christine LAFAY, Nicolas SENAC, Hugues VILLAS, Marie RAMEAU, Dominique DUBOSQ, Thierry LEFEVRE, Michel AUGÉ, Gilles ROSSET, Raphaël BIANE

Val de Gers	Gaële GIACOMIN, Théophile JOULLIÉ, Sébastien NOILHAN, Thomas ESPERON, Carmen SAINT-MARTIN, Joël CAZAUX, Christine BERTIN-TARIS, Christelle SIBEL, Pierre RAMOUNEDA, Muriel PLANET, Michel PELLEGRIN, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Valérie ZAMORA, Christine PUJOS, Joël PROST, Jacques GARBAY, Domenico DIONISIO, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Virginie CAZENAVE, Alain BOURDETTE, Catherine ESTINGOY, Isabelle EXILARD, Jean-Pierre JEANNE, Michel CALVET, Lisa GODICHON, Aurélie GABRIEL, Max BALAS, Corinne KOVACICEK
Grand Auch Cœur de Gascogne	Stéphanie LORENZI, Alain DUCOS, Jean-Michel BLAY, Catherine TROUCHE
Artagnan en Fezensac	Véronique COELHO, Laura DEDIEU, Philippe GAVARRET, Evelyne BIANE, Nathalie MANGENOT, Sylviane LASCOMBES, Hélène LÉON, Xavier HUSSON, Pascale PELLEFIGUE
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Patrice RAMOUNEDA, Kévin DARRÉ, Monique SANSAS, André BAJON, Éric DAUBERT, Caroline BRUNEAU
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ
Villes-portes	Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Catherine VINGTRINIER à Hélène LÉON, Marie-Pierre DESBONS à Jérôme DELESALLE
Étaient également présents : Miguel NIMIRF, Yaël SMERZ, Denis CABIRAN, Evelyne BROATCH, Rémy HERMAN, Fabienne LASPORTES, Aurélie COUEILLE, Anaëlle SAVOURET, Nathalie DUCAY, Véronique SOURIGUERE, Marc LALUE, Laurence GOMEZ, Géraldine ABADIE FERRERE, Guillaume ADER, André PAU, Florence HERBODEAU, Karine BESSÉ, Mireille LAFARGUE, Sophie BANCON, Elsa METTAY, Sophie PERRIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

Madame Céline SALLES, Présidente du Syndicat mixte précise que la composition du Bureau syndical est définie à l'article 13 des statuts. Le Bureau est composé de 27 représentants titulaires avec voix délibératives : Région Occitanie (2), Département (2), Communautés de Communes et d'Agglomération (12), Communes (11), ainsi que des suppléants.

Elle précise les modalités d'élection des membres du Bureau prévues par les statuts du Syndicat mixte :

- Le Comité syndical élit en son sein un Bureau de 27 membres sur proposition de liste du Président.
- Les délégués au Bureau sont obligatoirement des membres titulaires du Comité syndical. Leur mandat prend fin dans les mêmes conditions que celui des membres du Comité syndical.
- L'élection est à un tour et s'effectue à la majorité simple.
- Le Bureau est composé de 27 représentants avec voix délibérative.

La Présidente propose la liste suivante de membres titulaires et suppléants pour le Bureau syndical, qu'elle met ensuite au vote du Comité syndical.

Collège de la Région Occitanie (2 titulaires et 2 suppléants)

	Titulaire	Suppléant
Région Occitanie	ABADIE Muriel CARCHON Séverine	CAZAUBON Jean-Louis CADORÉ Éric

Collège du Département du Gers (2 titulaires et 2 suppléants)

	Titulaire	Suppléant
Département du Gers	CASALÉ Françoise BONNE Camille	BRET Philippe SALERS Jean-Pierre

Collège des Intercommunalités (12 titulaires et 12 suppléants)

Intercommunalité	Titulaire	Suppléant
Astarac Arros en Gascogne	SALLES Céline	LARTIGUE Nicolas
	LAHILLE Sylvie	CHARLIER Philippe
	LARY Joël	CANO Pierre
Cœur d'Astarac en Gascogne	MENDES Antoine	BRONNER Michel
	DOREY Bernard	LECHIGUERO André
	ARENOU Jean-Loup	PUGNETTI Christophe
Val de Gers	BREIL Roger	BARASZ Olivier
	LALANNE Philippe	ROUSSEAU Corinne
	ADELBRECHT Roger	BONNET Eric
Grand Auch Cœur de Gascogne	SAMALENS Jérôme	MASCARENÇ Véronique
Coteaux Arrats Gimone	MONLIBOS Bernard	BONNOTTE Michel
Artagnan en Fezensac	NETO Barbara	PEFFAU Philippe

Collège des Communes (11 titulaires et 9 suppléants)

Intercommunalité	Titulaire	Suppléant
Communes Astarac Arros en Gascogne	LADOIS Claudine	JOVE David
	MONSERRAT Francis	VERDIER Christian
Communes Cœur d'Astarac en Gascogne	LAFAY Christine	BLANCAFORT Fabien
	AUGE Michel	ROSSET Gilles
Communes Val de Gers	BONNET Thierry	BALAS Max
	MICHELIN Pierre	JEANNE Jean-Pierre
Communes Grand Auch Cœur de Gascogne	BLAY Jean-Michel	DUCOS Alain
Communes Coteaux Arrats Gimone	SERIN Jacques	RAMOUNEDA Patrice
Communes Artagnan en Fezensac	LEON Hélène	HUSSON Xavier
Ville-porte Marciac	Jérôme DELESSALE	//
Ville-porte Auch	Marie-Pierre DESBONS	//

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_03
Objet : Election du Bureau

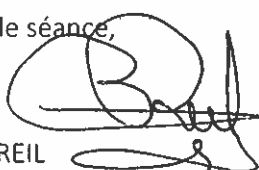
COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	POUR la liste proposée par le Président	CONTRE la liste proposée par le Président	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	POUR	CONTRE	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	1	2	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3	1	28		28	18,7	18,7		18,7
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	129	5	134	86,2	1	133	0	133	85,5	85,5	0,0	85,5

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, DÉCIDE :

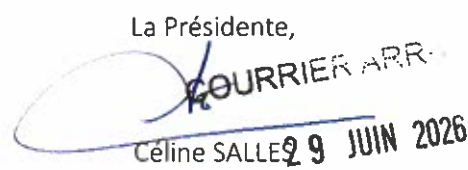
- D'ÉLIRE la liste des membres titulaires et suppléants du Bureau syndical, telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,


Roger BREIL

La Présidente,


Céline SALLES

29 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Préfecture de MIRANDE
Sous-Préfet

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025_CS01_04 – Détermination du nombre de Vice-Présidents

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 165

Présents : 157

Votants : 134

Le 17 juin 2026 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Berdoues, sous la présidence de Madame Céline SALLES.

Roger BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ, Jean-Louis CAZAUBON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Camille BONNE, Philippe BRET, Jean-Pierre SALERS

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie ROCQ, Nicolas LARTIGUE, Philippe CHARLIER, Sylvie LAHILLE, Joël LARY, Pierre CANO, Brigitte SENAC
Cœur d'Astarac en Gascogne	Antoine MENDES, Michel BRONNER, Jean-Loup ARENOU, Alain BIDEI, André LECHIGUERO, Christophe PUGNETTI, Fatma ADDA
Val de Gers	Roger BREIL, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ, Corinne ROUSSEAU, Éric BONNET, Roger ADELBRECHT, Laurent CAUBET, Karine MONFORT
Grand Auch Cœur de Gascogne	Jérôme SAMALENS, Véronique MASCARENC
Artagnan en Fezensac	Philippe PEFFAU
Coteaux Arrats Gimone	Michel BONNOTTE, Bernard MONLIBOS

Avaient donné procuration : Bernard DOREY à Antoine MENDES

Étaient également présents : Mireille ULIAN, Sandrine RONCERAY, François D'ARGAIGNON, Rodolphe LOPEZ, Martine MOCHI, Monique COSTA, Antoine FAURE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Fabrice LAFFORGUE, Robert SASSOLI, Nathalie SALVIGNOL, Christian ABADIE, Coralie DARRE, Guillaume PETIT, Philippe BARON, Sonia GAUTÉ, Michel DONEYS, Ghislaine BARTHELEMY, Jean-Claude LABORIE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Joris VAN DE PUTTE, Alain DUCOMBS, Jasmine PUCH-NEDELLEC, David JOVÉ, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Sarah LOUDET, Davis DELLAS, Daniel COCCHIOLA, Aline GOUJON, Carole MAILHOS, Nathalie MEZIERES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Myriam PRIVAT, Olivier GUALCO, Jean-Bernard MAGNIER, Michèle NAVARRE, Daniel PINSOLLES, Monique GENIN, Christine LAFAY, Nicolas SENAC, Hugues VILLAS, Marie RAMEAU, Dominique DUBOSQ, Thierry LEFEVRE, Michel AUGÉ, Gilles ROSSET, Raphaël BIANE

Val de Gers	Gaële GIACOMIN, Théophile JOULLIÉ, Sébastien NOILHAN, Thomas ESPERON, Carmen SAINT-MARTIN, Joël CAZAUX, Christine BERTIN-TARIS, Christelle SIBEL, Pierre RAMOUNEDA, Muriel PLANET, Michel PELLEGRIN, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Valérie ZAMORA, Christine PUJOS, Joël PROST, Jacques GARBAY, Domenico DIONISIO, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Virginie CAZENAVE, Alain BOURDETTE, Catherine ESTINGOY, Isabelle EXILARD, Jean-Pierre JEANNE, Michel CALVET, Lisa GODICHON, Aurélie GABRIEL, Max BALAS, Corinne KOVACICEK
Grand Auch Cœur de Gascogne	Stéphanie LORENZI, Alain DUCOS, Jean-Michel BLAY, Catherine TROUCHE
Artagnan en Fezensac	Véronique COELHO, Laura DEDIEU, Philippe GAVARRET, Evelyne BIANE, Nathalie MANGENOT, Sylviane LASCOMBES, Hélène LÉON, Xavier HUSSON, Pascale PELLEFIGUE
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Patrice RAMOUNEDA, Kévin DARRÉ, Monique SANSAS, André BAJON, Éric DAUBERT, Caroline BRUNEAU
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ
Villes-portes	Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Catherine VINGTRINIER à Hélène LÉON, Marie-Pierre DESBONS à Jérôme DELESALLE
Étaient également présents : Miguel NIMIRF, Yaël SMERZ, Denis CABIRAN, Evelyne BROATCH, Rémy HERMAN, Fabienne LASPORTES, Aurélie COUEILLE, Anaëlle SAVOURET, Nathalie DUCAY, Véronique SOURIGUERE, Marc LALUE, Laurence GOMEZ, Géraldine ABADIE FERRERE, Guillaume ADER, André PAU, Florence HERBODEAU, Karine BESSÉ, Mireille LAFARGUE, Sophie BANCON, Elsa METTAY, Sophie PERRIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

Le Bureau syndical inclut, en son sein, les Vice-Présidents, dont le nombre est défini par délibération du Comité syndical.

La Présidente propose ainsi au Comité syndical de déterminer le nombre de Vice-Présidents, conformément à l'article 16 des statuts du Syndicat mixte :

- Les Vice-Présidents, dont le nombre sera défini par délibération du Comité syndical, sont membres titulaires du Comité syndical et élus représentants titulaires au Bureau syndical.

La Présidente propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 7 et met au vote cette proposition.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_04

Objet : Nombre de Vice-présidents

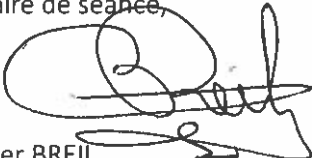
COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE				TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES			
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	POUR	CONTRE	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimés	POUR	CONTRE	Total VOIX exprimés
REGION	4	40	1	2	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3		29		29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	129	5	134	86,2	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- DE FIXER le nombre de Vice-Présidents à 7.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,


Roger BREIL

La Présidente,


Céline SALLES

COURRIER ARRIVEE LE

29 JUIN 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026_CS03_05 – Élection des Vice-Présidents

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 162

Présents : 157

Votants : 134

Le 17 juin 2026 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Berdoues, sous la présidence de Madame Céline SALLES.

Roger BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ, Jean-Louis CAZAUBON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Camille BONNE, Philippe BRET, Jean-Pierre SALERS

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie ROCQ, Nicolas LARTIGUE, Philippe CHARLIER, Sylvie LAHILLE, Joël LARY, Pierre CANO, Brigitte SENAC
Cœur d'Astarac en Gascogne	Antoine MENDES, Michel BRONNER, Jean-Loup ARENOU, Alain BIDEI, André LECHIGUERO, Christophe PUGNETTI, Fatma ADDA
Val de Gers	Roger BREIL, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ, Corinne ROUSSEAU, Éric BONNET, Roger ADELBRECHT, Laurent CAUBET, Karine MONFORT
Grand Auch Cœur de Gascogne	Jérôme SAMALENS, Véronique MASCARENC
Artagnan en Fezensac	Philippe PEFFAU
Coteaux Arrats Gimone	Michel BONNOTTE, Bernard MONLIBOS

Avaient donné procuration : Bernard DOREY à Antoine MENDES

Étaient également présents : Mireille ULIAN, Sandrine RONCERAY, François D'ARGAIGNON, Rodolphe LOPEZ, Martine MOCHI, Monique COSTA, Antoine FAURE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Fabrice LAFFORGUE, Robert SASSOLI, Nathalie SALVIGNOL, Christian ABADIE, Coralie DARRE, Guillaume PETIT, Philippe BARON, Sonia GAUTÉ, Michel DONEYS, Ghislaine BARTHELEMY, Jean-Claude LABORIE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Joris VAN DE PUTTE, Alain DUCOMBS, Jasmine PUCH-NEDELLEC, David JOVÉ, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Sarah LOUDET, Davis DELLAS, Daniel COCCHIOLA, Aline GOUJON, Carole MAILHOS, Nathalie MEZIERES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Myriam PRIVAT, Olivier GUALCO, Jean-Bernard MAGNIER, Michèle NAVARRE, Daniel PINSOLLES, Monique GENIN, Christine LAFAY, Nicolas SENAC, Hugues VILLAS, Marie RAMEAU, Dominique DUBOSQ, Thierry LEFEVRE, Michel AUGÉ, Gilles ROSSET, Raphaël BIANE

Val de Gers	Gaële GIACOMIN, Théophile JOULLIÉ, Sébastien NOILHAN, Thomas ESPERON, Carmen SAINT-MARTIN, Joël CAZAUX, Christine BERTIN-TARIS, Christelle SIBEL, Pierre RAMOUNEDA, Muriel PLANET, Michel PELLEGRIN, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Valérie ZAMORA, Christine PUJOS, Joël PROST, Jacques GARBAY, Domenico DIONISIO, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Virginie CAZENAVE, Alain BOURDETTE, Catherine ESTINGOY, Isabelle EXILARD, Jean-Pierre JEANNE, Michel CALVET, Lisa GODICHON, Aurélie GABRIEL, Max BALAS, Corinne KOVACICEK
Grand Auch Cœur de Gascogne	Stéphanie LORENZI, Alain DUCOS, Jean-Michel BLAY, Catherine TROUCHE
Artagnan en Fezensac	Véronique COELHO, Laura DEDIEU, Philippe GAVARRET, Evelyne BIANE, Nathalie MANGENOT, Sylviane LASCOMBES, Hélène LÉON, Xavier HUSSON, Pascale PELLEFIGUE
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Patrice RAMOUNEDA, Kévin DARRÉ, Monique SANSAS, André BAJON, Éric DAUBERT, Caroline BRUNEAU
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ
Villes-portes	Jérôme DELESALLE

Avaient donné procuration : Catherine VINGTRINIER à Hélène LÉON, Marie-Pierre DESBONS à Jérôme DELESALLE
Étaient également présents : Miguel NIMIRF, Yaël SMERZ, Denis CABIRAN, Evelyne BROATCH, Rémy HERMAN, Fabienne LASPORTES, Aurélie COUEILLE, Anaëlle SAVOURET, Nathalie DUCAY, Véronique SOURIGUERE, Marc LALUE, Laurence GOMEZ, Géraldine ABADIE FERRERE, Guillaume ADER, André PAU, Florence HERBODEAU, Karine BESSÉ, Mireille LAFARGUE, Sophie BANCON, Elsa METTAY, Sophie PERRIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 333-1 à L.333-4 et R.333-1 à R.333-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°32-2024-12-10-00002 du 10 décembre 2024, portant création du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac et les statuts annexés ;

Vu les procès-verbaux des élections des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

La Présidente propose de procéder aux élections des Vice-Présidents selon les modalités prévues à l'article 16 des statuts :

- Les Vice-présidents sont élus par le Comité syndical, au scrutin secret uninominal à deux tours, à la majorité absolue. La majorité relative est requise au troisième tour, l'élection étant acquise au plus âgé en cas d'égalité des voix.

1^{er} vote : Élection du premier Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du premier Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Roger BREIL

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_05.1

Objet : Election du 1er Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Roger BREIL	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Roger BREIL	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	1	2	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3		29		29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	129	5	134	86,2	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

2^{ème} vote : Élection du deuxième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du deuxième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Antoine MENDES

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_05.2

Objet : Election du 2ème Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Antoine MENDES	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Antoine MENDES	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	1	2	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3		29		29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	129	5	134	86,2	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

3^{ème} vote : Élection du troisième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du troisième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Muriel ABADIE

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_05.3

Objet : Election du 3ème Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Muriel ABADIE	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimés	Nb de suffrages pour Muriel ABADIE	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	1	2	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3		29		29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	129	5	134	86,2	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

4^{ème} vote : Élection du quatrième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du quatrième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Françoise CASALÉ

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_05.4

Objet : Election du 4ème Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Françoise CASALÉ	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimés	Nb de suffrages pour Françoise CASALÉ	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	1	2	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3		29		29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	129	5	134	86,2	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

5^{ème} vote : Élection du cinquième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du cinquième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Jean-Michel BLAY

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_05.5

Objet : Election du 5ème Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Jean-Michel BLAY	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Jean-Michel BLAY	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	1	2	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3		29		29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	129	5	134	86,2	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

6ème vote : Élection du sixième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du sixième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Jacques SERIN

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_05.6

Objet : Election du 6ème Vice-président

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Jacques SERIN	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimées	Nb de suffrages pour Jacques SERIN	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	1	2	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3		29		29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	129	5	134	86,2	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

7ème vote : Élection du septième Vice-Président

La Présidente fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du septième Vice-Président.

Candidat déclaré :

- Madame Barbara NETO

Six assesseurs sont nommés afin de tenir les bureaux de vote : Camille BONNE, Muriel PLANET, Fatma ADDA, Bernard MONLIBOS, Monique GENIN et Christine LAFAY.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_05.7

Objet : Election du 7ème Vice-président

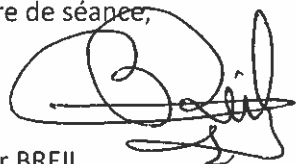
COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE					TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES		
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages déclarés nuls	Nb de suffrages pour Barbara NETO	Absence d'autres candidats	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimés	Nb de suffrages pour Barbara NETO	Absence d'autres candidats	Total VOIX exprimées
REGION	4	40	1	2	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3		29		29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	129	5	134	86,2	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE PROCLAMER** Mr Roger BREIL, premier Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mr Antoine MENDES, deuxième Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Muriel ABADIE, troisième Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** Mme Françoise CASALÉ, quatrième Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** Mr Jean-Michel BLAY, cinquième Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mr Jacques SERIN, sixième Vice-Président du Syndicat mixte de préfiguration et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Barbara NETO, septième Vice-Présidente du Syndicat mixte de préfiguration et la déclare immédiatement installée.

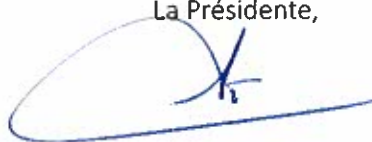
Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Roger BREIL

La Présidente,



Céline SALLES

COURRIER ARRIVEE LE

01 JUL. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nombre de délégués en exercice :162

Quorum : 55

Nombre de délégués présents :

PROCÈS-VERBAL
Comité syndical du 17 juin 2026
ÉLECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

1. Constitution du bureau de vote

Président du bureau de vote :

.....
Céline SALES

Désignation des assesseurs (6 au minimum) :

.....
Camille BONNE
.....
Joaël BLANCHET
.....
Fatma ADDA
.....
Bernard DAVIOLLO
.....
Olivier GENIN
.....
Christine LAFAY
.....
.....
.....
.....

2. Élection

2.1. Candidats déclarés :

- Roger BOEIL	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote relative à son collège et a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin. Le président l'a constaté et le délégué a déposé lui-même dans l'urne de son collège. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.3. Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 134
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 134
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts : 86,1.
- f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts : 44

	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés		Vote										Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts				
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb de délégués présents	Nb de délégués ayant donné procuration	Total	Nb de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb de suffrages déclarés nuls	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	Nb de suffrages exprimés b-c =	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix (e) (*)	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4	
COLLEGES	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4							
REGION	4	40	1	2	3	0	3	0	3				3	30					
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	0	5	0	5				5	25					
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	0	29	0	29				29	19,3					
COMMUNES	123	15	95	2	97	0	97	0	97				97	11,8					
TOTAL	162	100	129	5	134	0	134	0	134				134	86,1					

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
Rogeo BACIL	134 suffrages exprimés est 86,1 voix	cent trente quatre suffrages exprimés quatre-vingt six une voix conformément aux statuts

2.5. Résultats du 3^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

COLLEGES	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés			Vote									Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb délégués présents	Nb délégués ayant donné procuration	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	Nb de suffrages exprimés	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c = (d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)
REGION	4	40																
DEPARTEMENT	5	25																
INTERCOMMUNALITES	30	20																
COMMUNES	123	15																
TOTAL	162	100																

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3. Proclamation de l'élection du 1^{er} Vice-Président

M/M^{me}..... Roger Seil a été proclamé(e) 1^{er} Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

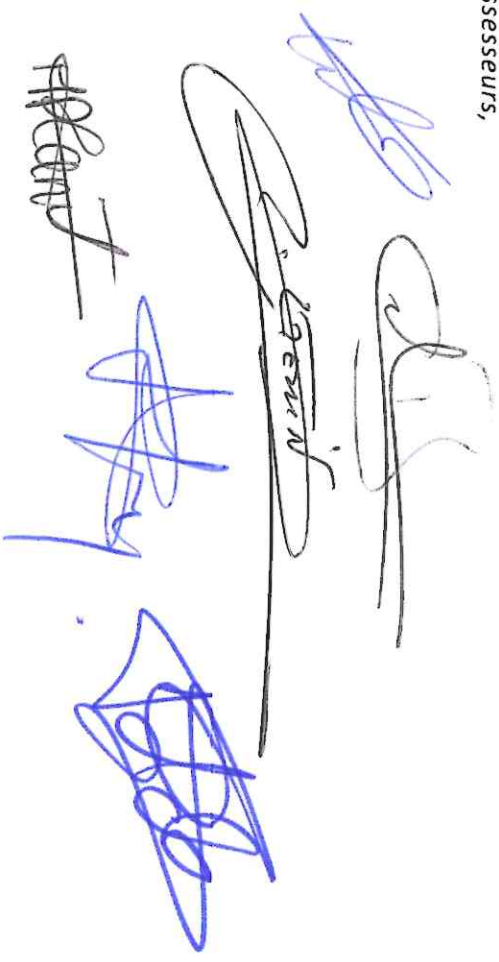
4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juin 2026,
à 19 heures, 18 minutes,
après lecture, signé par le Président et les assesseurs.

Le Président,



Les assesseurs,



COURRIER ARRIVEE LE

01 JUL. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

Quorum : 55

Nombre de délégués présents :

PROCÈS-VERBAL
Comité syndical du 17 juin 2026
ÉLECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

1. Constitution du bureau de vote

Président du bureau de vote :

Céline SAUDES

Désignation des assesseurs (6 au minimum) :

Caroline BONNET

Nicolas PAVET

Fatima ADOA

Bernard LAURENS

Donique GENDY

Christine LAFAY

.....
.....
.....

2. Election

2.1. Candidats déclarés :

- Antoinette MENDES	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote relative à son collège et a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin. Le président l'a constaté et le délégué a déposé lui-même dans l'urne de son collège. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		En chiffres	NOMBRE DE VOIX OBTENUES En toutes lettres
Anthony RENARD		134 suffrages exprimés soit 86,11 %	soit 134 suffrages exprimés soit 86,11 %

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de députés par collège (colonne 1)

Nombre de députés et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de députés présents ou représentés			Vote												Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts					
Nb de députés par collège	Nb de VOIX par collège (pour 100)	Nb de députés présents	Nb de députés ayant donné procuration	Total	Nb de députés présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb de suffrages déclarés nuls	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c =	(d)	(e) (*)	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4	VC1 (**)	VC2 (**)	VC3 (**)	VC4 (**)
COLLEGES	(1)	(2)			(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c =	(d)	(e) (*)								
REGION	4	40	1	2	0	3	0	3			3		3	30	30							
DEPARTEMENT	5	25	5	0	0	5	0	5			5		5	25	25							
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	0	29	0	29			29		29	19,3	19,3							
COMMUNES	123	15	95	2	0	97	0	97			97		97	11,8	11,8							
TOTAL	162	100	129	5	0	134	0	134			134		134	86,1	86,1							

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (bulletins déposés) 134

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts :

2.3. Résultats du 1^{er} tour de scrutin

2.5. Résultats du 3^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

COLLEGES	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés			Vote									Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb délégués présents	Nb délégués ayant donné procurat ion	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	Nb de suffrages exprimés	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c = (d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)
REGION	4	40																
DEPARTEMENT	5	25																
INTERCOMMUNALITES	30	20																
COMMUNES	123	15																
TOTAL	162	100																

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3. Proclamation de l'élection du 2^{ème} Vice-Président

M/Mme..... Antonia AENDES a été proclamé(e) 2^{ème} Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

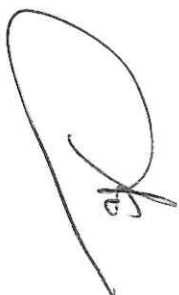
.....

.....

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juin 2026,
à 19 heures, 48 minutes,
après lecture, signé par le Président et les assesseurs.

Le Président,



Les assesseurs,



COURRIER ARRIVEE LE

01 JUL. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

PROCÈS-VERBAL
Comité syndical du 17 juin 2026
ÉLECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

1. Constitution du bureau de vote

Président du bureau de vote :

Céline SALES

Désignation des assesseurs (6 au minimum) :

Camille BONNE

Juviel PLUNET

Fatma AOMA

Bernard AVOISSES

Domique GENIN

Christine LAFAY

2. Élection

2.1. Candidats déclarés :

- Juvela ABAÏE	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote relative à son collège et a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin. Le président l'a constaté et le délégué a déposé lui-même dans l'urne de son collège. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4. Résultats du 2^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :
- f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts :

	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés			Vote									Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
COLLEGES	Nb de délégués par collège (1)	Nombre de VOIX par collège (pour 100) (2)	Nb délégués présents	Nb délégués ayant donné procurat ion	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués présents n'ayant pas pris part au vote (a)	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège (b)	Nb suffrages déclarés nuls (c)	Nb suffrages pour le Candidat 1 Sc1	Nb suffrages pour le Candidat 2 Sc2	Nb suffrages pour le Candidat 3 Sc3	Nb suffrages pour le Candidat 4 Sc4	Nb de suffrages exprimés b-c = (d)	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (e) (*)	Nb VOIX Candidat 1 Vc1 (**)	Nb VOIX Candidat 2 Vc2 (**)	Nb VOIX Candidat 3 Vc3 (**)	Nb VOIX Candidat 4 Vc4 (**)
REGION	4	40																
DEPARTEMENT	5	25																
INTERCOMMUNALITES	30	20																
COMMUNES	123	15																
TOTAL	162	100																

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.5. Résultats du 3^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, confort

e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

[illegible]

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de suffrages exprimés (colonne e) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de députés par collège (colonne 1)

[illegible]

3. Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice-Président

M/Mme ANNEE ABADIE a été proclamé(e) 3^{ème} Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

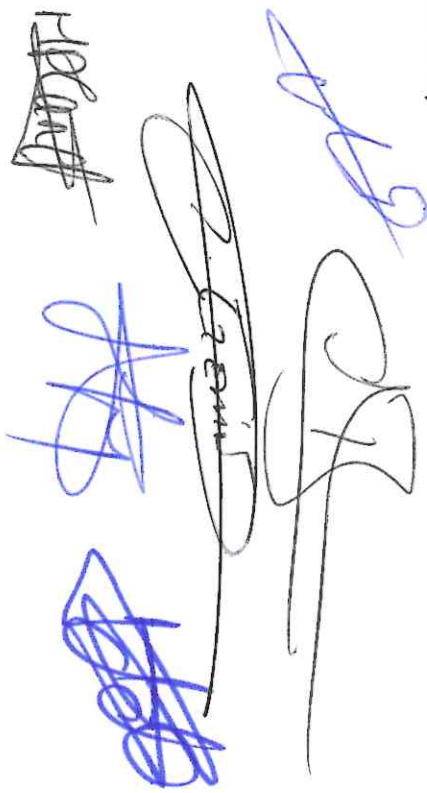
4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juin 2026,
à 19 heures, 18 minutes,
après lecture, signé par le Président et les assesseurs.

Le Président,



Les assesseurs,



COURRIER ARRIVEE LE

01 JUL. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

Nombre de délégués en exercice : 162

Quorum : 55

Nombre de délégués présents :

PROCÈS-VERBAL
Comité syndical du 17 juin 2026
ÉLECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

1. Constitution du bureau de vote

Président du bureau de vote :

Céline SAUET

Désignation des assesseurs (6 au minimum) :

Carole BONNE

Nicole PLUNET

Fatma ADDA

Bernard NALUÏBAS

Aurique GENDIN

Christine LAMM

2. Élection

2.1. Candidats déclarés :

- FRANÇOISE CHSAUÉ	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote relative à son collège et a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin. Le président l'a constaté et le délégué a déposé lui-même dans l'urne de son collège. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.3. Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) 134
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 134

e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts : 861

f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts : 66

		Nombre de députés et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de députés présents ou représentés		Vote										Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts				
	Nb de députés par collège	Nb de VOIX par collège (pour 100)	Nb de députés présents	Nb de députés ayant donné procuration	Total	Nb de députés présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb de suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	b-c =	Nb de suffrages exprimés	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4	COLLEGES
	(1)	(2)			(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4		(d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)		
REGION	4	40	1	2	3	0	3	0	3				3	30						
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	0	5	0	5				5	25						
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	0	29	0	29				29	19,3						
COMMUNES	123	15	95	2	97	0	97	0	97				97	11,8						
TOTAL	162	100	129	5	134	0	134	0	134				134	86,1						

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de suffrages exprimés (colonne e) * Nombre de suffrages exprimés (colonne d) / Nb de délégués par collège (colonne 1)
(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	BOUSSIER ESTHER
(dans l'ordre alphabétique)	
NOMBRE DE VOIX OBTENUES	En chiffres 136 voix et 86,1 votes
En toutes lettres	cent trente quatre voix et 86 point un vote

2.4. Résultats du 2^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :
- f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts :

COLLEGES	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés			Vote									Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb délégués présents	Nb délégués ayant donné procurat ion	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	Nb de suffrages exprimés	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c = (d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)
REGION	4	40																
DEPARTEMENT	5	25																
INTERCOMMUNALITES	30	20																
COMMUNES	123	15																
TOTAL	162	100																

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.5. Résultats du 3^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément à l'article L. 66 du code électoral

e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

[illegible]

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de suffrages exprimés (colonne e) * Nombre de suffrages exprimés (colonne d) / Nb de députés par collège (colonne 2) / Nb de députés par collège (colonne 1)

[illegible]

3. Proclamation de l'élection du 4^{ème} Vice-Président

M/Mme Françoise CASATI a été proclamé(e) 4^{ème} Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

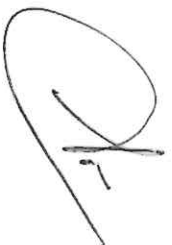
.....

.....

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juin 2026, à 19 heures, 18 minutes, après lecture, signé par le Président et les assesseurs.

Le Président,



Les assesseurs,



COURRIER ARRIVEE LE

01 JUL. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

Nombre de délégués en exercice :162

Quorum : 55

Nombre de délégués présents :

PROCÈS-VERBAL
Comité syndical du 17 juin 2026
ÉLECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

1. Constitution du bureau de vote

Président du bureau de vote :

Céline SAUDES

Désignation des assesseurs (6 au minimum) :

Camille BOURNE

Laurel PLANET

Fabrice ADON

Benoît LABITON

Pauline GÉRON

Christine LAFAY

2. Élection

2.1. Candidats déclarés :

- Jean-Michel BLAY	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote relative à son collège et a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin. Le président l'a constaté et le délégué a déposé lui-même dans l'urne de son collège. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)		En chiffres	En toutes lettres
Jean Michel BAY		134 suffrages exprimés art 86, 4ème	cent trente quatre suffrages exprimés quatre-vingt six unités

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de suffrages exprimés (colonne e) * Nombre de suffrages exprimés (colonne d) / Nb de députés par collège (colonne 1)
(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de députés par collège (colonne 1)

[illegible]

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (bulletins déposés)

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts :

2.3. Résultats du 1^{er} tour de scrutin

2.5. Résultats du 3^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

COLLEGES	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés		Vote										Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb délégués présents	Nb délégués ayant donné procurat ion	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	Nb de suffrages exprimés	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c = (d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)
REGION	4	40																
DEPARTEMENT	5	25																
INTERCOMMUNALITES	30	20																
COMMUNES	123	15																
TOTAL	162	100																

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3. Proclamation de l'élection du 5^{ème} Vice-Président

M/Mme..... Jean-Michel MAY a été proclamé(e) 5^{ème} Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

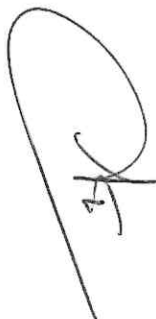
.....

.....

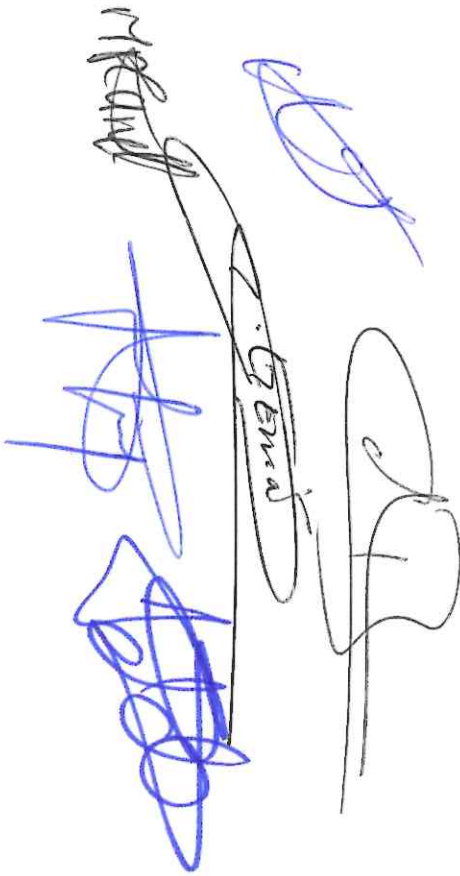
4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juin 2026,
à 19 heures, 18 minutes,
après lecture, signé par le Président et les assesseurs.

Le Président,



Les assesseurs,



COURRIER ARRIVEE
01 JUL. 2026
Sous-Préfecture de MIRANDE

Nombre de délégués en exercice : 162

Quorum : 55

Nombre de délégués présents :

PROCÈS-VERBAL
Comité syndical du 17 juin 2026
ÉLECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

1. Constitution du bureau de vote

Président du bureau de vote :

Céline SALES

Désignation des assesseurs (6 au minimum) :

Emilie BONNE

Nicolas PIADET

Fatma ADOA

Bernard LOUISBOS

Jacqueline GELIN

Christine LARAY

2. Election

2.1. Candidats déclarés :

- Jacques SEVIN	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote relative à son collège et a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin. Le président l'a constaté et le délégué a déposé lui-même dans l'urne de son collège. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.3. Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (bulletins déposés) 134

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 134

e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts : 86,1

f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts : 66

	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Vote												Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb de délégués présents	Nb de délégués ayant donné procuration	Total délégués appelés au scrutin	Nb de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb de suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	Nb de suffrages exprimés b-c =	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (e) (*)	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
COLLEGES	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	(d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)
REGION	4	40	1	2	3	0	3	0	3				3	30	30			
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	0	5	0	5				5	25	25			
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	0	29	0	29				29	19,3	19,3			
COMMUNES	123	15	95	2	97	0	97	0	97				97	11,8	11,8			
TOTAL	162	100	129	5	134	0	134	0	134				134	86,1	86,1			

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)
(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE VOIX OBTENUES En toutes lettres
Jacques Serin	134 suffrages exprimés dont 86,1 voix	cent trente quatre suffrages exprimés soixante-seize voix au scrutin conformément aux statuts

2.5. Résultats du 3^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

COLLEGES	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés			Vote									Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb délégués présents	Nb délégués ayant donné procurat ion	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués présents n'ayant pas pris part au vote	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège	Nb suffrages déclarés nuls	Nb suffrages pour le Candidat 1	Nb suffrages pour le Candidat 2	Nb suffrages pour le Candidat 3	Nb suffrages pour le Candidat 4	Nb de suffrages exprimés	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c = (d)	(e) (*)	Vc1 (**)	Vc2 (**)	Vc3 (**)	Vc4 (**)
REGION	4	40																
DEPARTEMENT	5	25																
INTERCOMMUNALITES	30	20																
COMMUNES	123	15																
TOTAL	162	100																

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3. Proclamation de l'élection du 6^{ème} Vice-Président

M/Mme..... *Jacques SERIN* a été proclamé(e) 6^{ème} Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

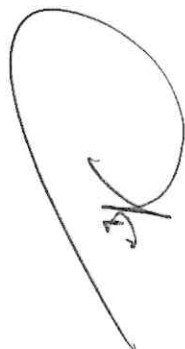
.....

.....

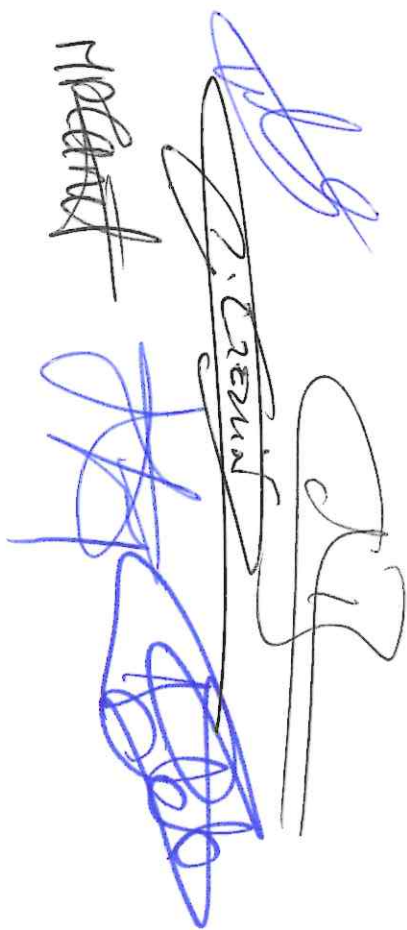
4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juin 2026,
à *19* heures, *18* minutes,
après lecture, signé par le Président et les assesseurs.

Le Président,



Les assesseurs,



COURRIER ARRIVEE LE

01 JUL. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

Nombre de délégués en exercice : 162

Quorum : 55

Nombre de délégués présents :

PROCÈS-VERBAL
Comité syndical du 17 juin 2026
ÉLECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT DU COMITE SYNDICAL

1. Constitution du bureau de vote

Président du bureau de vote :

Céline SALES

Désignation des assesseurs (6 au minimum) :

- Camille BOUVE
- Justine PLAUET
- Fatima ADOT
- Bernard LAMURAS
- Isabelle COUIN
- Christine LAFAY

2. Election

2.1. Candidats déclarés :

Barbara NETO	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque délégué, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote relative à son collège et a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin. Le président l'a constaté et le délégué a déposé lui-même dans l'urne de son collège. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.3. Résultats du 1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (bulletins déposés) 134

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 134

e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts : 86,1

f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts : 44

	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés		Vote												Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
	Nb de délégués par collège	Nombre de VOIX par collège (pour 100)	Nb de délégués présents	Nb de délégués ayant donné procuration	Total	Nb de délégués présents n'ayant pas pris part au vote	(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4	b-c =	(d)	(e) (*)	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
COLLEGES	(1)	(2)				(a)	(b)	(c)	Sc1	Sc2	Sc3	Sc4		b-c =	(d)	(e) (*)	Nb VOIX Candidat 1	Nb VOIX Candidat 2	Nb VOIX Candidat 3	Nb VOIX Candidat 4
REGION	4	40	1	2	3	0	3	0	3						3	30	30			
DEPARTEMENT	5	25	5	0	5	0	5	0	5						5	25	25			
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	0	29	0	29						29	19,3	19,3			
COMMUNES	123	15	95	2	97	0	97	0	97						97	11,8	11,8			
TOTAL	162	100	129	5	134	0	134	0	134						134	86,1	86,1			

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)
(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
BOUAKRA AUCO	134 suffrages exprimés	134
	est 86,1 voix	86,1
		conformément aux statuts
		est 11,8 voix
		conformément aux statuts

2.4. Résultats du 2^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :
- f. Expression de la majorité absolue en nombre de voix, conformément aux statuts :

	Nombre de délégués et répartition des voix conformément aux statuts		Nombre de délégués présents ou représentés		Vote										Expression du vote en nombre de voix conformément aux statuts			
COLLEGES	Nb de délégués par collège (1)	Nombre de VOIX par collège (pour 100) (2)	Nb délégués présents	Nb délégués ayant donné procurat ion	Total délégués appelés au scrutin	Nb délégués présents n'ayant pas pris part au vote (a)	Nb de bulletins déposés dans l'urne de chaque collège (b)	Nb suffrages déclarés nuls (c)	Nb suffrages pour le Candidat 1 Sc1	Nb suffrages pour le Candidat 2 Sc2	Nb suffrages pour le Candidat 3 Sc3	Nb suffrages pour le Candidat 4 Sc4	Nb de suffrages exprimés b-c = (d)	Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (e) (*)	Nb VOIX Candidat 1 Vc1 (**)	Nb VOIX Candidat 2 Vc2 (**)	Nb VOIX Candidat 3 Vc3 (**)	Nb VOIX Candidat 4 Vc4 (**)
REGION	4	40																
DEPARTEMENT	5	25																
INTERCOMMUNALITES	30	20																
COMMUNES	123	15																
TOTAL	162	100																

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées (colonne e) = Nombre de suffrages exprimés (colonne d) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)
(**) Nombre VOIX Candidat 1 (Vc1) = Nombre de suffrages pour le Candidat 1 (colonne Sc1) * Nombre de voix par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

2.5. Résultats du 3^{ème} tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (bulletins déposés)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]
- e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément à l'article L. 66 du code électoral

e. Expression du nombre de suffrages exprimés en nombre de voix exprimées, conformément aux statuts :

[illegible]

(*) Traduction du nombre de suffrages exprimés en nombre de suffrages exprimés (colonne e) * Nombre de suffrages exprimés (colonne d) / Nb de délégués par collège (colonne 2) / Nb de délégués par collège (colonne 1)

[illegible]

3. Proclamation de l'élection du 7^{ème} Vice-Président

M/Mme Barbara NERO a été proclamé(e) 7^{ème} Vice-Président(e) et a été immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

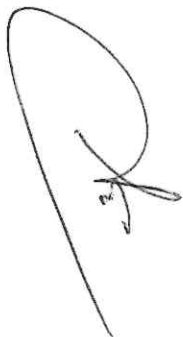
.....

.....

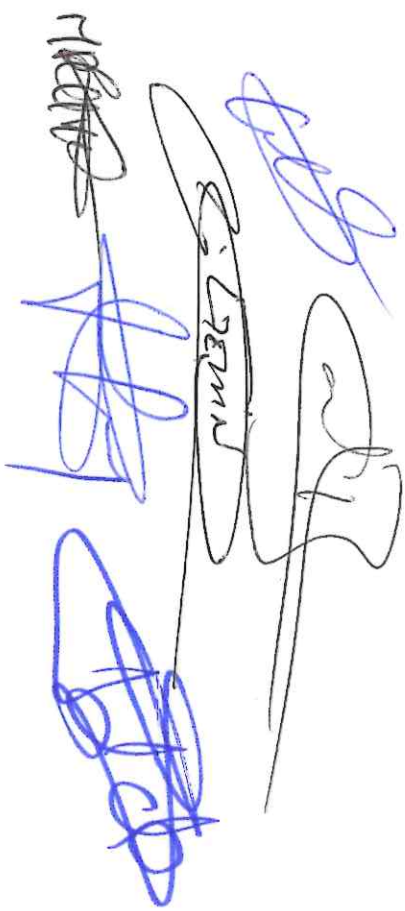
4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 17 juin 2026, à 19 heures, 48 minutes, après lecture, signé par le Président et les assesseurs.

Le Président,



Les assesseurs,



COURRIER ARRIVEE LE

01 JUL. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026_CS03_06 – Création et composition des cellules de pilotage thématiques

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 162

Présents : 157

Votants : 134

Le 17 juin 2026 à 18h, le Comité syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Berdoues, sous la présidence de Madame Céline SALLES.

Roger BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ

Avaient donné procuration : Muriel ABADIE à Éric CADORÉ, Jean-Louis CAZAUBON à Éric CADORÉ

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALÉ, Chantal DEJEAN-DUPEBE, Camille BONNE, Philippe BRET, Jean-Pierre SALERS

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie ROCQ, Nicolas LARTIGUE, Philippe CHARLIER, Sylvie LAHILLE, Joël LARY, Pierre CANO, Brigitte SENAC
Cœur d'Astarac en Gascogne	Antoine MENDES, Michel BRONNER, Jean-Loup ARENOU, Alain BIDEI, André LECHIGUERO, Christophe PUGNETTI, Fatma ADDA
Val de Gers	Roger BREIL, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ, Corinne ROUSSEAU, Éric BONNET, Roger ADELBRECHT, Laurent CAUBET, Karine MONFORT
Grand Auch Cœur de Gascogne	Jérôme SAMALENS, Véronique MASCARENC
Artagnan en Fezensac	Philippe PEFFAU
Coteaux Arrats Gimone	Michel BONNOTTE, Bernard MONLIBOS

Avaient donné procuration : Bernard DOREY à Antoine MENDES

Étaient également présents : Mireille ULIAN, Sandrine RONCERAY, François D'ARGAIGNON, Rodolphe LOPEZ, Martine MOCHI, Monique COSTA, Antoine FAURE

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	Claudine LADOIS, Fabrice LAFFORGUE, Robert SASSOLI, Nathalie SALVIGNOL, Christian ABADIE, Coralie DARRE, Guillaume PETIT, Philippe BARON, Sonia GAUTÉ, Michel DONEYS, Ghislaine BARTHELEMY, Jean-Claude LABORIE, Francis MONSERRAT, Serge LETELLIER, Joris VAN DE PUTTE, Alain DUCOMBS, Jasmine PUCH-NEDELLEC, David JOVÉ, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Sarah LOUDET, Davis DELLAS, Daniel COCCHIOLA, Aline GOUJON, Carole MAILHOS, Nathalie MEZIERES
Cœur d'Astarac en Gascogne	Myriam PRIVAT, Olivier GUALCO, Jean-Bernard MAGNIER, Michèle NAVARRE, Daniel PINSOLLES, Monique GENIN, Christine LAFAY, Nicolas SENAC, Hugues VILLAS, Marie RAMEAU, Dominique DUBOSQ, Thierry LEFEVRE, Michel AUGÉ, Gilles ROSSET, Raphaël BIANE

Val de Gers	Gaële GIACOMIN, Théophile JOULLIÉ, Sébastien NOILHAN, Thomas ESPERON, Carmen SAINT-MARTIN, Joël CAZAUX, Christine BERTIN-TARIS, Christelle SIBEL, Pierre RAMOUNEDA, Muriel PLANET, Michel PELLEGRIN, Thierry BONNET, Arthur BENOIT, Valérie ZAMORA, Christine PUJOS, Joël PROST, Jacques GARBAY, Domenico DIONISIO, Pierre MICHELIN, Fabienne NASSANS, Virginie CAZENAVE, Alain BOURDETTE, Catherine ESTINGOY, Isabelle EXILARD, Jean-Pierre JEANNE, Michel CALVET, Lisa GODICHON, Aurélie GABRIEL, Max BALAS, Corinne KOVACICEK
Grand Auch Cœur de Gascogne	Stéphanie LORENZI, Alain DUCOS, Jean-Michel BLAY, Catherine TROUCHE
Artagnan en Fezensac	Véronique COELHO, Laura DEDIEU, Philippe GAVARRET, Evelyne BIANE, Nathalie MANGENOT, Sylviane LASCOMBES, Hélène LÉON, Xavier HUSSON, Pascale PELLEFIGUE
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN, Martine MALLET, Patrice RAMOUNEDA, Kévin DARRÉ, Monique SANSAS, André BAJON, Éric DAUBERT, Caroline BRUNEAU
Communes associées	James MEREAX, Viviane TEULÉ
Villes-portes	Jérôme DELESALLE
Avaient donné procuration : Catherine VINGTRINIER à Hélène LÉON, Marie-Pierre DESBONS à Jérôme DELESALLE Étaient également présents : Miguel NIMIRF, Yaël SMERZ, Denis CABIRAN, Evelyne BROATCH, Rémy HERMAN, Fabienne LASPORTES, Aurélie COUEILLE, Anaëlle SAVOURET, Nathalie DUCAY, Véronique SOURIGUERE, Marc LALUE, Laurence GOMEZ, Géraldine ABADIE FERRERE, Guillaume ADER, André PAU, Florence HERBODEAU, Karine BESSÉ, Mireille LAFARGUE, Sophie BANCON, Elsa METTAY, Sophie PERRIER	

La Présidente propose au Comité syndical de mettre en place des cellules de pilotage thématiques qui constituent des instances de coordination et de pilotage politique du Syndicat mixte :

- Construire collectivement les positions, orientations qui seront proposées au bureau ;
- Piloter et porter politiquement l'entrée thématique ;
- Représenter le projet de PNR lors de certaines rencontres et réunions ;
- Rencontrer les partenaires clés sur certains points d'approfondissements nécessaires ou pour la préparation de certains projets partenariaux ;
- S'assurer sur l'entrée thématique d'un bon relais territorial sur l'ensemble du périmètre de projet, faire remonter les questionnements.

Il est proposé de constituer les 5 cellules de pilotage thématiques suivantes :

- Aménagement, Paysages, Climat ;
- Patrimoines naturels et culturels ;
- Agroécologie, Eau, Filières agricoles ;
- Attractivité, Qualité de vie ;
- Mobilisation, Stratégie.

Ces cellules de pilotage thématiques sont réunies autant que de besoin. Elles sont composées de 10-15 personnes, délégués titulaires et suppléants du Syndicat mixte de préfiguration.

La composition des cellules de pilotage thématiques est précisée en annexe de la présente délibération. Il est possible, en cours de mandat, à tout délégué titulaire ou suppléant de demander à rejoindre l'une de ces cellules.

Le résultat du vote est le suivant :

TABLEUR VOTE : Comité syndical du 17 juin 2026

Décision n° : 2026_CS03_06

Objet : Création cellules de pilotage thématiques

COLLEGES	STATUTS		PRESENTS				VOTE				TRADUCTION DU VOTE EN NB DE VOIX EXPRIMEES			
	Nb titulaires	NB VOIX (pour 100)	Nb votants présents	Nb votants par procuration	Total VOTANTS	Nombre de VOIX des votants	Nb suffrages éligibles nuls	POUR	CONTRE	Nb de suffrages exprimés	Nombre de VOIX exprimés	POUR	CONTRE	Total VOIX exprimés
REGION	4	40	2	1	3	30,0		3		3	30	30		30
DEPARTEMENT	5	25	5		5	25,0		5		5	25	25		25
INTERCOMMUNALITES	30	20	28	1	29	19,3		29		29	19,3	19,3		19,3
COMMUNES	123	15	95	2	97	11,8		97		97	11,8	11,8		11,8
TOTAL	162	100	130	4	134	86,2	0	134	0	134	86,1	86,1	0,0	86,1

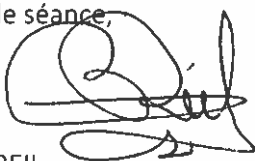
Le COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE CONSTITUER** les 5 cellules de pilotage thématiques présentées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** la désignation de l'ensemble des délégués au sein des cellules de pilotage thématiques, tel qu'indiqué dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Roger BREIL



La Présidente,

Céline SALLES



COURRIER ARRIVEE LE

29 JUIN 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ANNEXE : Cellules de pilotage thématiques

CP n°	THEMATIQUES
1	AMENAGEMENT - PAYSAGE - CLIMAT <i>Thématiques abordées :</i> Aménagement : planification / PLUi, aménagement des villages, rénovation, habitat, écomatériaux et artisanat... Paysage : plan paysage, observatoire et évolution des paysages, conseil et sensibilisation ... Climat : stratégie climat territoriale, production d'énergies renouvelables, adaptation au changement climatique ...
2	PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS <i>Thématiques abordées :</i> Patrimoines naturels : biodiversité, continuités écologiques, usages et projets prenant soin du vivant, arbres et forêts, milieux et espèces remarquables... Patrimoines culturels : paléontologie, patrimoine historique et culturel, projets de préservation du patrimoine, valorisation et médiation des patrimoines, récits ...
3	AGROECOLOGIE – EAU - FILIERES AGRICOLES <i>Thématiques abordées :</i> Agroécologie : transition agroécologique, liens agriculture / biodiversité, eau, sols... Eau et sols : qualité de la ressource en eau, usages, fertilité des sols... Filières agricoles : installation agricole, valeur ajoutée, filières élevage ...
4	ATTRACTIVITE – QUALITE DE VIE <i>Thématiques abordées :</i> Attractivité : résidentielle, économique, touristique, marque Valeurs Parcs, stratégie d'attractivité territoriale, accueil de nouveaux arrivants, Economie durable : résilience et développement du tissu économique... Tourisme : stratégie touristique... Qualité de vie : jeunesse, maillage de services et équipements, politique éducative, mobilités adaptées au milieu rural, santé et bien-être des habitants, politique culturelle...
5	MOBILISATION - STRATEGIE <i>Thématiques abordées :</i> Mobilisation : comment favoriser l'implication de tous, comment valoriser les actions, etc... Gouvernance , liens aux communes, intercommunalités, pour favoriser l'implication, séminaires annuels « Les journées du Parc » ... Stratégies transversales d'amélioration des connaissances, d'expérimentation, d'éducation au territoire et mobilisation des habitants Lien au comité scientifique, à l'association des Amis du Parc...